



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrégation

Question écrite n° 110359

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'épreuve d'histoire médiévale à l'agrégation d'histoire 2011. Le texte donné à l'épreuve très difficile de commentaire de document, censé être un document historique authentique produit au Moyen-Âge, était en fait extrait d'une fiction rédigée au XXe siècle. Aussitôt connue, cette erreur a déclenché l'indignation parmi les candidats à l'agrégation, et certains affirment que le concours 2011 pourrait être annulé. Il lui demande quelle est sa réaction à cet évènement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a regretté, sitôt qu'elle a été connue, l'erreur d'appréciation commise par le jury de l'agrégation externe d'histoire qui a soumis aux candidats, dans le cadre de l'épreuve écrite d'explication de textes, un document présenté comme un témoignage du XVe siècle. Il a cependant tenu à préciser, par un communiqué en date du 24 mai, qu'il s'agissait d'une reconstitution elle-même fondée sur trois documents authentiques. Cette pratique, peu conforme aux usages scientifiques, n'empêche pas que l'épreuve a respecté le programme, tel qu'il avait été fixé conformément à la réglementation en vigueur. Il apparaît également qu'en l'espèce l'égalité de traitement a été maintenue entre les candidats. Il n'a donc en conséquence pas paru opportun de procéder à l'organisation d'une nouvelle épreuve, à quelques semaines du début des oraux d'admission de ce concours prestigieux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110359

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5963

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9169